

Motion des jurys du lycée Galilée de Cergy

Madame l'Inspectrice, Madame la Proviseure,

Nous vous proposons de prendre connaissance de cette synthèse des observations de l'ensemble des membres des jurys n° 9505 9506 9507 et 9508:

- L'absence de règles précises d'harmonisation au niveau national empêche l'égalité d'accès au baccalauréat de tous les élèves-candidats. Chaque jury est amené à prendre une décision locale qui aurait dû être nationale et en amont. Dans ces conditions, harmoniser des moyennes d'établissements supposées. De déjuger le travail de notation de collègues qui ont eu la responsabilité des élèves toute l'année. D'une part, déjuger le travail de nos collègues professionnels est un non-sens. D'autre part, à supposer que l'on puisse prendre appui sur les résultats de cohortes antérieures, se contenter uniquement de deux sessions n'a aucun sens.

- Se référer aux années précédentes pour la seconde année consécutive fige les établissements à un niveau artificiel correspondant aux résultats de deux cohortes 2018 et 2019. D'une part, rien ne justifie l'absence de variation des résultats d'une année à une autre. D'autre part, 2018 et 2019 sont des années antérieures à la réforme et il paraît peu cohérent de comparer des résultats moyens d'épreuves différentes et de disciplines au final distinctes : l'Histoire-géographie des anciennes séries L et ES est-elle comparable à la spécialité HGGSP ? Répondre par l'affirmative fait perdre de son sens à la réforme du baccalauréat. Cette observation est transposable discipline par discipline.

- Les conditions de scolarisation, d'harmonisation et de délibération de la session de 2020 aboutissent à la non-prise en compte de cette année pour l'harmonisation 2021. Cette année encore, les conditions de scolarisation et de diplomation des élèves sont tout du moins particulières. Pour combien d'années faudra-t-il s'appuyer sur les sessions 2018 et 2019 pour harmoniser les résultats moyens des candidats, établissement par établissement ?

Nous vous prions d'agréer, Madame l'Inspectrice, Madame la Proviseure, l'expression de notre plus haute considération
Les vice-présidents des jurys 9505 à 9508